

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 28 mai 1990 portant création du Diplôme Interuniversitaire HYGIÈNE HOSPITALIÈRE ET INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS, modifié par les arrêtés du 6 juillet 1992, du 07 avril 2014 et 15 septembre 2022
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 16 décembre 2025 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2025-2026 un jury d'examen pour le Diplôme interuniversitaire HYGIÈNE HOSPITALIÈRE ET INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Pascal ASTAGNEAU (PU-PH) Sorbonne Université, ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Jérôme ROBERT (PU-PH)

Professeur Solen KERNEIS (PU-PH)

Professeur Frédéric BARBUT (PU-PH)

Madame Christèle NOURRY, Cadre Supérieure Hygiéniste.

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 13 février 2026

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé

Sorbonne Université



Bruno RIOU